

## Conseil scientifique du CNRS des 14-15 octobre 2019

### Compte rendu des élus du Conseil

[La composition du conseil scientifique](#)

#### Résumé

- Points d'actualité
- Remplacement d'un membre élu du conseil (collège A2)
- Créations/suppressions d'unités de recherche (avis du Conseil)
- Discussion avec la Direction du CNRS du projet de Contrat d'objectif et de Performance (COP)
- Présentation par un membre étranger: Susanna Terracini, "Pattern formation through spatial segregation"
- Eméritat des directeurs de recherche (campagne 2020) (proposition du Conseil).
- Adoption des recommandations (vote du Conseil)

**Prochain CS : les 21-22 novembre 2019**

#### 1- Points d'actualité (par Dorothée Berthomieu)

##### - Retour sur la plénière du 4 juillet en lien avec la LPPR (Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche)

Antoine Petit est intervenu en début de journée et a rappelé les grands principes sur le financement de la recherche : augmenter significativement le soutien de base, valoriser le temps long, faire émerger des environnements administratifs et de gestion harmonisés et adaptés à la recherche, favoriser le mécénat.

Incitation à aller à la rencontre de nos parlementaires respectifs. Il souligne qu'il y a eu une consultation large (remontés des labos, avec le CS...)

Suite à une démarche collective d'analyse, de réflexion et d'élaboration de propositions la journée du 4 juillet a abouti à ce document « La recherche publique en France en 2019 : Diagnostic et propositions du Comité national », déposé dans HAL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02289205>

En parallèle, le CNRS a également rédigé des propositions dans le cadre de la LPPR, [rendues publiques le 22 juillet](#). Suite à ces propositions plusieurs motions ont été rédigées (CSI INEE et INSHS, CPCN) soulignant des divergences sur 3 points en particulier (*voir recommandation de ce CS en fin de compte rendu*). Les [documents de restitution de chaque groupe de travail](#) sur la LPPR sont sur le site du MESRI depuis le 23 septembre. En lien avec le durcissement de la réglementation sur les missions (cf. [motion de la CPCN](#)) on souligne des propositions du Comité National (« Favoriser l'augmentation du temps professionnel disponible pour la recherche. Alléger les tâches administratives ; simplifier et assouplir les règles de gestion »)... absentes dans celles du CNRS...

##### - Réaction de J. Chambaz, président de Sorbonne Université sur la réforme des retraites:

Invité à s'exprimer sur la préparation de la LPPR lors d'une rencontre avec la presse le 8 octobre 2019, il a souligné le risque de "paupérisation brutale et considérable de la génération à partir de 1963" si la réforme annoncée des retraites ne connaît pas d'adaptation au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- **Projet de loi de finance 2020: 25,48 Md€ pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, dans le PLF 2020**, le plafond de dépense baissera à 25,28 Md€ en 2021 pour revenir à 25,48 Md€ en 2022.

- **Création des contrats de chantier** (loi Pacte du 22 mai 2019 sur la croissance et la transformation des entreprises) : ce contrat est un CDI établi pour effectuer un projet ou une opération de recherche, qui prend fin lorsque le projet est achevé.

- **Égalité homme/femme**: il est signalé le [courrier du PDG du CNRS, daté du 16 juillet](#), adressé aux femmes chercheuses et un [Article du journal Le Monde](#) « Le silence des femmes lors des conférences n'est pas une fatalité », publié le 2 juillet 2019. Vient alors la question « Est-il suffisant de dire aux femmes de candidater aux promotions diverses, postes de responsabilités pour résoudre les inégalités de carrières au CNRS ? »

- **HCERES (2000-2016)**: la France a glissé de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> place en terme de publications (dépassée par la Chine en 2006, l'Inde en 2014 et maintenant Italie, en 2016).

- **Enquête IPSOS/MESRI (4 octobre 2019)** : 57% des français jugent prioritaires que l'état investisse dans la recherche.

- **ERC Synergy 2019 : 363 M€ pour 37 projets retenus, dont 11 ayant une attache en France, impliquant 126 chercheurs** ; à noter l'aspect fédérateur de ce type de projet

- Le recours des frères Bogdanov contre le CNRS a été rejeté par le tribunal administratif de Paris.

- **Retour sur les déclassements systématiques en section 36, sociologie**. Des débats très forts sur la pertinence de ces déclassements ont eu lieu, un texte demandant une clarification des conditions de modifications de classements a été rédigé. Il demandait principalement une [clarification du fonctionnement des jurys d'admissions](#). Le texte demandait aussi que les jurys d'admission puissent travailler sur le fond, avec plus de temps qu'actuellement (même si les dossiers des candidats sont accessibles aux membres des jurys d'admission).

#### 2- Remplacement d'un membre élu du conseil (collège A2)

(Pour cause de départ en retraite de C. Kahane)

Il y a eu 2 candidatures : 1 chimiste des matériaux (C. Girardeaux, PR Aix-Marseille) C. et 1 mathématicien (PR à Paris-Est Créteil, A. Le Ny). Après discussion, les membres du conseil procèdent au vote :

Vote: 19 votants ; A. Le Ny : 12 et C. Girardeaux : 7

**Arnaud Le Ny est élu à la majorité du scrutin**

#### 3- Créations/suppressions d'unités de recherche (avis du Conseil) – Point statutaire annuel

Les propositions sont présentées dans le cadre de la stratégie de l'Institut pour ses structures de recherche. Sont invités, les président(e)s des Conseils scientifiques d'institut. Le CS ne se prononce que sur les créations et les cas de divergences (c'est-à-dire avis contraires émis entre les sections et les directeurs d'instituts). [NDLR : Chaque institut a été libre de nous présenter ce qu'il souhaitait, ce qui explique l'hétérogénéité dans le compte rendu que nous en avons fait.]

*Rappel* : ERL : équipe de recherche labellisée ; GDR : groupement de recherche ; FR : fédération de recherche ; FRE : formation de recherche en évolution ; UMI : unité mixte internationale ; UMR : unité mixte de recherche ; UMS : unité mixte de service ; UPS : unité propre de service

**- Ecologie et environnement (INEE) – présenté par D. Joly (DAS)**

Cette année a été consacrée à consolider et développer les unités à renouvellement. La plupart d'entre elles présentaient des projets assez novateurs, soit dans le développement de leur activité scientifique, soit dans la manière même de se positionner en tant qu'unité. La relation avec le HCERES a été menée dans une optique de co-construction, et l'institut est assez heureux de constater que les évaluations de l'HCERES comme celles des sections du Comité National convergent en éloges sur les travaux accomplis et en avis très favorables pour le renouvellement des unités. Le dispositif de recherche du CNRS-INEE continue d'évoluer (prospectives de Bordeaux en 2017), et chaque projet intègre une dimension innovante, originale et essentielle pour la structuration des sciences de l'environnement dans leur globalité qui tend, à la manière du concept de 'One Health' vers 'One Ecology'.

Aucune suppression d'unité et création de 2 FR (BIOST, *BioSecurite en milieu Tropical* à la Réunion, et FREE, *Energie Environnement*, à Perpignan)

**Vote du CS sur la création de ces 2 FR: avis favorable à l'unanimité moins 1 abstention**

**- Sciences humaines et sociales (INSHS): présenté par F-J Ruggiu (DI)**

Entre 280 et 290 unités, 1684 chercheur.e.s et 1347 IT ; très grande hétérogénéité des disciplines et des pratiques scientifiques couvertes par l'institut ; complémentarité du CNRS et des sites : complémentarité scientifique (déclinaison au niveau de l'institut de grandes priorités du CNRS (international, interdisciplinarité) ; complémentarité dans les missions (politique de réseau, science ouverte, innovation et valorisation)

Aucune divergence et création de 2 UMR anciennement FRE (Laboratoire Temps, Mondes et Sociétés, Angers et Centre de recherche sur le monde iranien : langues, cultures et sociétés de l'Antiquité à nos jours, à Ivry-sur-Seine)

**Vote sur la création: avis favorable à l'unanimité**

**- Sciences Biologiques (INSB) présenté par N. Leresche (Chargée de mission à l'INSB, section 25)**

Pas de divergence.

Création de 4 UMR (Van Seuning, Brenner, Kannouche et Froguel), 3 ERL (Dehaene, Servent et Landrieu) et 3 FRE (Peyrieras, Krapp et Meinel). Remarque d'un membre du CS: faire un effort de communication vis à vis des personnels de l'UMR Meinel qui passe en FRE. Deux autres projets de créations seront vus en novembre (pas encore évalués par les sections concernées).

**Vote sur les créations: avis favorable à l'unanimité moins 2 abstentions**

**- Chimie (INC) présenté par C-M Pradier (DAS)**

Un cas de divergence sur la FR2483 (Institut Lavoisier Franklin, Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines): l'institut n'a pas jugé utile de prolonger cette fédération, qui finalement avait un rôle limité d'animation scientifique (pas de personnel affecté sur cette FED, les 2 unités continueront tout de même à interagir).

**Vote sur la divergence: avis favorable à l'unanimité moins 2 abstentions**

**- Physique (INP) présenté par Astrid Lambrecht (DI)**

Pas de divergence

Création du GDR ELIOS, Lille (un avis réservé avait été donné par une section qui concernait un non-respect de parité, qui a été corrigé)

**Vote sur la création: avis favorable à l'unanimité**

**- Sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) (présenté par Pascal Auscher, DI)**

2 divergences sur les créations du GDR Demips (Montpellier) et du Centre Giovanni Borelli (Cachan).

**1- GDR Demips** (Didactique et Epistémologie des Mathématiques, interactions Informatique Physique, dans le Supérieur): appuyé par l'INSMI de manière informelle depuis quelques années. Jusqu'à présent la demande de consolidation du réseau n'était pas aboutie, en particulier par manque de lien avec l'international, ce qui a été modifié. Le projet a atteint sa maturité et mérite d'être soutenu.

**Vote sur la divergence: avis favorable à l'unanimité**

**2- Centre Giovanni Borelli**: fusion de 2 UMR ; une qui dépend de l'INSMI (CMLA) et une autre qui dépend de l'INSB/Univ Paris 5 (Cognac-G) avec 1 avis réservé (surtout structurel) d'une section (7) de rattachement. Co-pilotage de l'INSB. Cognac-G ne va pas déménager. Plusieurs membres du CS soulignent l'aspect risqué de l'opération (2 sites géographiques distincts, communautés très différentes-INSMI et INSB- projet porté par un seul permanent).

**Vote sur la divergence: 2 contres, 9 abstentions, 8 pour**

**- Physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) (présenté par Reynald Pain)**

Institut sur 5 axes thématiques: physique des particules, physique nucléaire, astroparticules et cosmologie, accélérateurs et technologies, calculs et données ; 3200 C et EC, IT (dont 600 CNRS); Importance des TGIR ; 25 labos et plateformes nationales; beaucoup travaillent au CERN.

- Création d'une grosse UMR 9015 par fusion de 5 UMR (IPN, IPNO, CSNSM, LAL, LPT et IMNC) d'Orsay : refondation des labos des 2 Infinis de la vallée d'Orsay (pour rivaliser avec les gros labos internationaux).

- Création d'une IRL (Pierre Binetruy Center) avec Berkeley (USA)

**Vote sur la création: avis favorable à l'unanimité**

**- Sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) (présenté par JY Marzin)**

3 divergences: 1) FRE LUMIN à Cachan (fusion du LPQM avec une partie du labo Aimé Cotton-LAC ; avis réservé lié au manque de soutien administratif) ; 2) la FedPV en photovoltaïque (Gif-sur-Yvette) ; et 3) la FR FARMAN à Cachan ; renouvellement pour 2 ans seulement.

**Vote sur les divergences: avis favorable à l'unanimité**

- **Sciences de l'univers (INSU)** (présenté par JP Reyes, DA administratif)

2 divergences: 1) FSLACC-French Spanish Lab for Astrophysics in Canarias, où l'avis réservé de la section était lié à un dossier non réactualisé qui l'a été depuis, et 2) PLAS@par (Plasma à Paris), où la divergence était liée à des questions d'organisation et de budget ne remettant en aucune manière sa création.

**Vote sur les divergences: avis favorable à l'unanimité**

- **Sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)** (présenté par A. Charara, DI)

1 divergence sur la désassociation de SAMOVAR (Services répartis, Architectures, Modélisation, Validation, Administration des réseaux), à Evry, qui comprend 1IT (gestionnaire) CNRS et 1 C émérite. Le CNRS est très peu impliqué dans la gestion de cette unité, a appris le déménagement partiel de l'unité sur le site de Palaiseau lors de la visite de l'HCERES, et n'a pas eu de nouveau projet. Les sections ont émis un avis favorable sur la partie scientifique, mais pas sur la gouvernance, rejoignant donc l'avis de l'institut; il n'y a donc pas de réelle divergence ici.

**Vote sur la divergence: avis favorable à l'unanimité**

#### **4- Discussion avec la Direction du CNRS sur le Contrat d'objectif et de Performance (COP). Présence d'Antoine Petit (PDG), Alain Schuhl (DGDS) et Jean-Luc Moullet (DGDI)**

*NDLR: La discussion et les échanges autour du COP s'est déroulée en 2 fois, une fois avec la présence d'A. Petit (AP), l'autre avec A. Schuhl (AS) et J-L Moullet (JLM) seulement. Nous avons regroupé les discussions en une seule partie ici.*

##### **Contrat d'objectif et de Performance (COP).**

*Selon le Décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et l'article L. 311-2 du code de la recherche, le CS doit donner un avis sur le plan stratégique et le contrat pluriannuel du CNRS. A cette fin, un projet de "COP" a été soumis pour discussion en CS (une partie scientifique portant sur les 6 axes prioritaires a été discutée en séminaire en juin 2019). Il nous est indiqué que les indicateurs seront donnés au prochain CS.*

*NDLR: Encore à l'état de document de travail, pas de retour du MESRI encore (fin octobre ?). Le COP sera revu au CS de Novembre (vote), puis proposé au vote au CA du 6 décembre 2019. Le CS a pu faire des premiers retours sur la partie scientifique uniquement lors du séminaire de juin 2019; la 2° partie n'a été vu que maintenant.*

*Q sur les taux de succès: est-il possible d'introduire dans le document qu'il faudrait un taux de succès aux AAP plus fort ?*

AP: ceux pour les AAP de l'ANR ne rentrent pas dans ce COP du CNRS.

AS: pour les AAP internes au CNRS, on refuse d'avoir des taux plus faibles que 30%.

*Rq: si c'est bien le cas (30%) ça serait bien de l'indiquer dans un tel document.*

*Q sur innovation.*

AP: en faire plus (plus de start up, plus de labcom, plus de relations avec les PME); volonté de simplification (règle uniforme pour propriété intellectuelle)

*Rq d'un membre du CS: il ne faut pas limiter l'innovation aux start up...Comment faciliter mieux l'accès des chercheurs?*

JLM: L'innovation doit se faire dans la recherche d'impact, majoritairement économique mais pas uniquement (sociétal en particulier). Effectivement le modèle actuel est centré sur la création de startup...conscient de ce biais.

Pour l'accès aux chercheurs: ce qui est visé c'est faciliter l'accès du monde économique au CNRS (pas l'inverse)

*Aujourd'hui, il semble qu'il n'y ait pas d'innovation possible sans création de start-up (comme le dit l'INRIA), on ne sait pas lever des fonds sur un projet pour lequel on n'a pas de business plan finalisé, pas de "pari" possible; est-on conduit forcément par du court terme et des business plans ou est-ce qu'on peut "simplement se lancer dans quelque chose" (sic) ?*

JLM: Effectivement, pour la levée de fonds il faut montrer des garanties aux financeurs, etc. Toutefois, le CNRS sait aussi monter des labos communs avec des industriels avec partage de propriété intellectuelle cadré dans des accords; on est dans ce cadre-là du "pari du long terme" dans ce genre d'initiatives.

*Ces structures ne sont, pour leur majorité, pas faites pour de l'innovation mais plutôt pour apporter des compétences à l'entreprise; finalement, les structures industrielles (comme St Gobain par exemple avec qui il y a des labos communs) récupèrent surtout de la formation (e.g. développement de connaissances scientifiques et techniques) et on ne voit que rarement du transfert et de l'innovation.*

AS: à partir du moment où on crée des labos communs c'est qu'on cherche du long terme mais il y a aussi, pour l'industriel, la recherche de développer les compétences internes mais tout ceci n'est pas incompatible.

*L'état met beaucoup d'argent (CIR...) pour favoriser l'implication des industriels dans la recherche mais par rapport à l'étranger on voit que les industriels ne vont pas vers le fondamental: de toute façon, c'est déjà payé par ailleurs par nos impôts et du coup le CIR n'est pas vu pour cela du côté des industriels*

JLM: le CIR me semble être un outil très intéressant pour justement que l'industriel investisse dans la recherche publique.

AS: il n'y a pas assez d'argent dans la recherche, quelle qu'elle soit (publique ou privée).

*Le bilan du CIR c'est que pour 1€ de CIR les entreprises apportent 1,05 € dans la recherche; il n'y a pas l'effet multiplicateur escompté.*

*Combien de start up ont vraiment abouti à un transfert vers l'industrie (cad y-a-t-il des industriels qui rachètent des startup du CNRS?)*

JLM: pas de chiffre de mémoire à livrer; au bout de 5 ans, 88% d'entre elles sont toujours là; en réalité elles sont en mode survie; l'idée que seul un rachat est la seule voie d'issue possible pour une start-up n'est pas bonne, il y a aussi des start-up qui arrivent à s'établir et se développer sur le marché et là on doit considérer ces cas comme du transfert technologique vers l'industrie. Moyenne du nombre d'employés par start-up: 8 (pour celles qui ont survécu)

*Q sur les défis énergie: CEA vs CNRS?*

AP: c'est logique: prendre des défis sociétaux et voir comment la science intervient pour ça. La force du CNRS vient de son interdisciplinarité!

*Q sur les « Tenure Track » et de la perte de la capacité de recherche des jeunes EC (dans les domaines des SHS).*

AP: les tenure track ne sont pas pour remplacer emplois permanents! Il est aussi important de poursuivre les systèmes de délégations (EC très surchargés et décrochage de la recherche au cours des 5 premières années)

Tenure track: est-ce qu'on ne peut pas recruter des jeunes chercheurs qui font leur 1ère partie de leur carrière en tant que C et finissent en tant que EC.

Le problème est qu'actuellement, un CDD ne peut durer que 6 ans. L'idée serait de commencer par un CDI au CNRS et puis CDI à l'Université comme prof.

Q: Et le bilan des chaires ?

AP: Plusieurs types de chaires ont existé. Ce que les universités n'utilisent que peu sont les chaires d'enseignements. Il existe un risque de créer des tensions entre ces EC déchargés et les autres : comment sélectionner l'excellence en recherche?

Q sur la simplification (contrôle a priori et a posteriori) et les conditions de travail des C ?

AP : nécessité de simplification administrative et de garantir la liberté de recherche et de bonnes conditions de travail.

Q sur la parité: comment agir concrètement (pour les promotions, les postes à responsabilité, par exemple DU, pour les aide pour la garde d'enfants, etc) ?

AP: pour les promotions, des solutions sont mises en place (...), pour les DU il faut changer la procédure et que les unités fassent remonter systématiquement 2 noms au CNRS (compliqué en math...); réflexion pour la prise en charge des frais de garde d'enfant ou d'accompagnement ; sujet compliqué mais volonté affichée de faire des choses...

Q sur la prise en compte écologique dans nos usages de chercheurs (cf [labo 1.5](#))?

AS: un groupe de travail a été mis en place pour prendre en compte notre impact CO2 pour arriver à donner des recommandations pour les labos (sans aller jusqu'à être extrémiste...). Effectivement pourquoi ne pas en parler dans le COP.

AP: il est normal de montrer le bon exemple

Q sur la politique des ressources humaines et les recrutements ? Dans le COP certaines choses sont chiffrées (e.g. ex package d'accueil de 50k€/ an sur 3 ans, augmenter à 500 le nombre de nouveaux financements annuels de doctorants...) et d'autres plus floues (recrutement pluriannuel de permanents, certains ciblés sur interdisciplinarité, d'autres sur défis, ouvrir plus de postes de DR externes, mettre en place des tenure track avec des universités volontaires...). Que reste-t-il de la part "non fléchée"?

AS: cela dépendra des moyens attribués. Nous avons identifié 6 défis ; plus de 60% des recrutements passés rentrent dedans sans pour autant avoir fait de fléchage de poste.

Q : c'est un problème quand les défis deviennent une orientation active. Par exemple en mathématique, c'est toujours « les mathématiques pour quelque chose », jamais en tant que mathématiques. On fait de plus en plus quelque chose pour un objectif (disparition de la partie "fondamentale"). Renforcer encore cette notion de recherche fondamentale au début du COP.

- AS: c'est bien mis en avant au tout début du COP, notion de sérendipité...: [extrait, page 2 du COP : « Enfin, et il convient de ne pas l'oublier, le CNRS offre à ses personnels un élément fondamental pour conduire une recherche de qualité : le temps long. Ce temps long permet aussi la sérendipité, dont il ne faut pas sous-estimer l'importance. »]

Q : Il n'y a pas d'indicateur chiffré sur le nombre de chercheurs nécessaires pour maintenir l'activité de recherche au niveau actuel.

AS : il manque avant tout des personnels de support et d'accompagnement ; peut-être qu'il faudrait estimer le manque en chercheurs.

Q : la science est contestée sur beaucoup de chose, il faudrait peut-être renforcer plus certaines choses. Avec l'Europe : comment le CNRS veut pousser la politique de recherche de l'Europe ? Avec les Universités, prendre plus parti?

La partie "CNRS dans la cité" est un peu trop générale, manque de réaffirmation de la position par rapport au citoyen.

Pour les défis environnementaux: comment fait-on changer les comportements? Comment les SHS peuvent porter les changements et les défis puisque c'est une question centrale (qui ne peut pas rester uniquement technique) ?

AS: ils y travaillent effectivement...

Q : sur la défiance vis-à-vis de la recherche, les enquêtes montrent qu'il y a une confiance envers les scientifiques mais une défiance vis-à-vis des applications. Proposition (groupe de travail du CS) de réfléchir sur les "sciences participatives" car c'est un outil utile pour lutter contre cette défiance.

Q : sur les très grands instruments de recherche (TGIR) qui sont aussi une part importante de l'enveloppe budgétaire et du fonctionnement du CNRS.

AS : l'impact recherche de TGIR est difficile à mesurer ; oui, ça prend une partie importante de ce qui reste quand on enlève la masse salariale mais ce n'est pas du même niveau ; leur coût est difficilement contrôlable ; oui c'est important et on veut les développer ; faudra faire des choix probablement pour que l'avancée de la science via ces outils ne grève pas non plus les communautés qui ne les utilisent pas

#### **5- Présentation d'un membre étranger du CS: Susanna Terracini, "Pattern formation through spatial segregation"**

[Susanna Terracini](#) est professeure de l'Université de Turin (département de math)

Elle présente une synthèse de ses activités de recherche dont l'idée générale est de décrire mathématiquement des paradigmes pour produire des formes, qui ont comme propriété de s'auto-organiser. Les mécanismes à la base de ces motifs sont des interactions non linéaires fortes.

#### **6- Eméritat des directeurs de recherche (campagne 2020) (proposition du Conseil).**

Restreint aux membres du Conseil directeurs de recherche et corps assimilés ; Invités: les directrices et directeurs d'instituts. Seuls les dossiers avec des avis négatifs ou des divergences sont étudiés (soit 12 dossiers/209). Le Conseil émet uniquement un avis.

#### **7- Approbation de la synthèse des échanges de la réunion des 15 et 16 avril 2019 (vote du Conseil)**

Vote: Approuvé à l'unanimité moins 1 abstention et 1 qui ne prend pas part au vote

## 8- Adoption des recommandations

### **Recommandation sur les propositions du CNRS du 22 Juillet 2019 concernant la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)**

Le Conseil Scientifique du CNRS a pris connaissance des [propositions du CNRS datées du 22 Juillet 2019](#) concernant la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, et se réjouit d'y retrouver quelques-uns des éléments adoptés par le [Comité National du CNRS lors de la session extraordinaire du 4 juillet 2019](#) (447 votes favorables, 5 votes défavorables et 15 abstentions). Il tient cependant à exprimer son désaccord avec trois propositions du CNRS.

*1. Apparition d'une proposition de création d'un conseil stratégique de la recherche et de l'innovation placé directement auprès du président de la République ou du premier ministre et constitué « typiquement [de] 4 présidents d'organisme de recherche ou universités, 4 PDG de grands groupes industriels, 4 personnalités scientifiques ».*

**Avis du CS: La composition d'un tel conseil doit mieux refléter la société française dans toutes ses dimensions et la diversité des intérêts de la société au-delà des seuls intérêts industriels.**

*2. Apparition d'une proposition de placer chaque priorité scientifique nationale sous la coordination d'un seul organisme de recherche.*

**Avis du CS : Cette proposition ouvre la porte à une confiscation des thématiques ainsi coordonnées par une fraction de la communauté scientifique, au lieu de valoriser la coopération entre ces organismes.**

*3. Proposition de diversifier les formes de contractualisation au sein de l'ESR (recours « plus largement » aux recrutements en CDI, « libéralisation » des contrats de chantier...) et proposition de mise en place de système de « Tenure track » avec les universités volontaires.*

**Avis du CS: Ces propositions sont subordonnées à une considération prioritaire: il ne faut pas substituer de manière croissante des emplois précaires à des postes permanents.**

**Texte adopté à l'unanimité le 15 octobre 2019**